

<p style="text-align: center;">TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 février 2009</p>

La réunion s'est ouverte à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Excusés : Mrs Jacques TIMMERMANS, Etienne BADOT et Dominique JULLIARD

Absents : Mme Annie LANÇON

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane CHAMBOST,

I PROGRAMME DE TRAVAUX ONF POUR L'ANNEE 2009

Monsieur Le Maire présente au Conseil le programme de travaux proposé par les services de l'ONF pour l'année 2009, ainsi que les éléments financiers induits qui sont à prendre en compte pour l'élaboration du budget primitif 2009. Le Conseil approuve le programme de travaux ONF à l'unanimité.

Dans le cadre des actions de l'ONF, Monsieur Le Maire informe le Conseil sur le projet « Les Balcons de Mijoux » qui concerne la faisabilité d'un sentier pédestre sur le Col de La Faucille et dont l'élaboration se fait en collaboration avec les services de l'ONF. Ce projet fera l'objet d'un point de l'ordre du jour d'un prochain conseil en fonction de l'avancée de l'étude.

II VALIDATION DE LA VERSION 1.0 DU PLAN DE DENEIGEMENT

La version 1.0 du Plan de Dénéigement Communal est finalisée. Monsieur Le Maire présente cette version aux membres du Conseil qui l'approuve, à l'unanimité.

Le Plan de Dénéigement, ainsi approuvé, dans sa version 1.0, peut être consulté aux heures d'ouverture de la Mairie, par les administrés.

III QUESTIONS ET DELIBERATIONS DIVERSES

Suite à la délibération du 24 novembre dernier autorisant la vente de biens immobiliers communaux, et notamment la maison forestière, la commission « Bâtiments » soumet aux membres du Conseil la proposition d'achat émanant des locataires actuels de cette maison.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition des locataires de la maison forestière.

Concernant l'appartement de la résidence « Les Airelles », la Commune a reçu plusieurs propositions, il est proposé de prendre contact avec les personnes concernées.

Convention avec les Ambulances « Les 4 Villages » pour l'évacuation des accidentés du ski.

La Commune a l'obligation d'établir le Plan de Sauvegarde Communal, incluant le DICRIM, et fixant les règles applicables en cas de catastrophes naturelles ou autres. Le cabinet GERISK se propose d'établir ce document, et d'effectuer une remise de 25 % sur le tarif proposé si les trois communes de la vallée (Chezery, Lelex et Mijoux) confient à cette société l'établissement du document en question. Le Conseil donne son accord à la proposition de la société GERISK.

La Commune de Chezery a adressé une demande de subvention concernant la réfection du bâtiment de la gendarmerie (isolation et fenêtres), la dépense globale pour la Commune de Chezery s'élève à 7900 €. Monsieur Le Maire propose que la Commune de Mijoux participe à ces travaux à hauteur de 2000 €. A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent de verser une subvention de 2000 € à la Commune de Chezery pour les travaux nécessaires à la réfection du bâtiment de la gendarmerie.

Il est 23 heures 15. La séance est levée.